

Initiatives parlementaires

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je n'ai pas encore demandé à la Chambre de se prononcer. Je pense que le rappel au Règlement est un peu prématuré.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre consentement, tout de suite?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

M. Hockin (London-Ouest) propose que le projet de loi C-27, tendant à faciliter la poursuite des activités de la Banque de la Colombie-Britannique, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime pour que la séance soit suspendue jusqu'à 17 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 16 h 52)

• (1700)

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

LES AFFAIRES SOCIALES

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE D'EMPLOI ET DE LA VOCATION DES PROGRAMMES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie) propose: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de revoir sa politique d'emploi et la vocation de ses programmes, de façon à ce que les organismes sociaux et communautaires puissent véritablement remplir le rôle qu'ils se sont assigné.

—Madame la Présidente, je pense que cette motion touche tous les députés de tout le pays. Tous les députés de cette Chambre ont tous les ans ou parfois même deux fois par année et à d'autres moments l'occasion de travailler avec les organismes à but non lucratif ou les organismes communautaires pour discuter et sélectionner les projets qu'on appelle les projets de création d'emplois, que ce soit pour les programmes Défi '86, création d'emplois, que ce soit pour les programmes Défi '86, alors que le gouvernement avait tenu, dans chacune des circonscriptions, à avoir un quota qui irait vers le secteur privé.

Madame la Présidente, je suis convaincu que tous les députés de cette Chambre ont reçu l'an dernier et reçoivent encore des plaintes ou ont été mis au courant de déceptions au sujet de certains critères de ces programmes qui ont été maintenus cette année et qui pourront affecter un certain nombre d'organismes et peut-être même risquer de faire disparaître des organismes à but non lucratif qui sont un besoin et qui desservent

très bien les populations respectives de chacune de nos circonscriptions, que ce soit des organismes qui s'adressent aux personnes du troisième âge, des organismes qui sont au service des jeunes, des organismes qui sont au service des handicapés, des organismes voués à la défense du droit des femmes et d'autres organismes concernant différents secteurs. C'est une des clauses pour être admissible à travailler dans le cadre de ces projets sous forme de formation, c'est le fameux critère qu'il faut avoir été 24 des 30 dernières semaines sans emploi.

Cette année, s'il n'y a aucune modification, les milliers d'hommes et de femmes au Canada, dans chacune des nos circonscriptions qui ont accepté l'an dernier de travailler ou d'être formés dans le cadre des programmes de développement d'emploi, ne seront pas admissibles cette année et ils deviendront obligatoirement par la décision du gouvernement conservateur des chômeurs. Il y a certaines personnes qui vont nous dire: Oui, mais le critère c'est pour donner des chances à d'autres. L'erreur des gouvernements, que ce soit libéral ou conservateur ou autre au niveau provincial, c'est parfois de faire des règlements et des lois qui touchent la grandeur du pays et qui ne sont pas souples. C'est un des exemples qui démontrent que peut-être dans la circonscription de Montréal—Sainte-Marie il y aurait besoin d'une telle souplesse au niveau de tel groupe communautaire pour permettre la survie de tel organisme mais aussi pour permettre à quelqu'un—et je vais vous donner l'exemple dans ma circonscription—il y a une personne, une mère de famille qui a été dix ans sur le bien-être social. Cela a pris deux ans pour convaincre cette personne de s'impliquer dans le cadre d'un programme de développement d'emploi. Sa crainte de s'impliquer dans un tel programme n'était pas parce qu'elle ne voulait pas travailler, c'est une personne qui s'impliquait dans le bénévolat mais c'est, tout simplement, qu'elle avait peur de sortir du bien-être social et d'être obligée d'aller redemander de l'aide sociale à la fin de ces projets. Madame la Présidente, après avoir été formée par des organismes pendant deux ans, si des modifications ne sont pas apportées, cette personne sera obligée cette année de demander de l'assistance sociale.

Je suis persuadé que l'exemple concret dans ma circonscription se répète par centaines, par milliers partout au Canada. Et parfois ce n'est pas en six mois qu'on réussira à former une personne pour que le secteur privé puisse trouver le cours de formation suffisant pour être employée.

Madame la Présidente, je pense que c'est important. Il y a un autre aspect à l'endroit des organismes à but non lucratif, c'est que, malheureusement, le gouvernement a eu trop tendance à vouloir trop favoriser le secteur privé au détriment du secteur à but non lucratif ou organismes communautaires. Le plus bel exemple est celui du programme Défi '86, alors que le gouvernement avait tenu, dans chacune des circonscriptions, à avoir un quota qui irait vers le secteur privé.

J'ai vu dans ma propre circonscription, et je suis persuadé que dans toutes les circonscriptions au Canada on a vu des projets, des compagnies, qui ont employé des jeunes qui n'avaient pas reçu une meilleure formation que celle des employés des organismes à but non lucratif, mais qui ont épargné de l'argent parce qu'ils ont créé quand même des emplois et ont su profiter des subventions du gouvernement, plutôt que de dépenser leur propre argent.